

COUP DE POUCE VERT *éducation*

Appel à PROJETS



CONTEXTE

Le titre « Capitale Verte de l'Europe » est décerné par la Commission européenne depuis 2010, et récompense chaque année une ville des 27 pays de l'UE qui :

- montre sa capacité à atteindre des objectifs environnementaux élevés ;
- s'engage dans des objectifs permanents et ambitieux pour améliorer l'environnement et le développement durable ;
- peut agir comme un modèle pour inspirer d'autres villes et promouvoir les meilleures pratiques environnementales.

La Ville de Grenoble a été choisie dès sa première tentative, ce qui est rare. Le choix du jury en faveur de Grenoble a été motivé en particulier « pour son approche pionnière de la gestion du climat qui comprend un engagement fort en faveur du changement systémique, et pour son approche innovante de démocratie participative de la gouvernance des villes ».

Cependant, si le titre a été attribué à la Ville de Grenoble, c'est tout le territoire qui est désormais engagé sur ce projet de Capitale Verte de l'Europe. **Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère** ont en effet décidé de s'associer à la Ville pour faire de cette année **un temps fort et moteur sur les enjeux de la transition écologique.**

L'État est également très mobilisé, ce qui donne à voir une collaboration active des collectivités publiques, et ce qui génère une belle dynamique de territoire, avec une forte mobilisation de tous ses acteurs, en particulier les chercheurs, les entreprises et les associations.

Plus que la célébration de nos actions passées, qui nous ont valu cette reconnaissance européenne, cette année Capitale Verte de l'Europe 2022 vise à **accélérer les transitions environnementale et sociale déjà initiées sur le territoire.**

Pour y parvenir, l'objectif est **d'embarquer le plus grand nombre possible** de personnes et d'acteurs (entreprises, associations, institutions...) dans ce mouvement, en leur proposant de participer pleinement à cette

année, soit en organisant des événements, des rencontres, des actions de sensibilisation, ou encore en choisissant de **relever un ou plusieurs des 54 défis proposés sur les 12 thèmes de l'année** (dans l'ordre, de janvier à décembre : Climat, Air, Énergie, Nature et Biodiversité, Produire et Consommer autrement, Inégalités, Eau, Santé, Mobilité, Alimentation et Agriculture, Déchets, Habiter la Ville de demain).

Par ailleurs, cette année est construite sur 3 piliers :

- **La science**, car c'est à partir de ses constats, de ses avancées, de ses rapports – en particulier ceux du GIEC, que l'urgence de la transition écologique apparaît.
- **La culture**, car c'est à travers le regard des artistes que l'on peut aussi sensibiliser à ces questions, et donner à voir (ou rêver) de nouveaux mondes possibles.
- **La participation citoyenne**, car c'est seulement à travers l'action et l'engagement de chacune et de chacun que cette transition pourra se faire.

Pour encourager la participation de tous les acteurs du territoire, et en particulier l'implication des associations, deux appels à projets intitulés « coup de pouce vert » ont été lancés, le premier en octobre 2021, et le second en mars 2022.

À leur suite, il est désormais proposé de lancer un appel à projets à destination des écoles primaires (maternelles et élémentaires) et des collèges afin de contribuer à la sensibilisation des jeunes publics aux enjeux de la transition écologique.

DOTATION GLOBALE ET CONTRIBUTIONS

Le fonds coup de pouce vert éducation est initialement de **30 000 euros**.


Il est constitué de financements du **Groupe La Poste** (10 000 euros), de **Bouygues Energies & Services** (5 000 euros), et de **l'État** (15 000 euros).

La gestion de ces fonds est assurée par l'Agence Grenoble Capitale Verte Européenne 2022, au titre de ses conventions de mécénat avec La Poste et BYES, ainsi que du contrat triennal indiquant la répartition des fonds de l'État et des 3 collectivités partenaires pour les différentes actions prévues cette année.

BÉNÉFICIAIRES

Cet appel à projets s'adresse aux **enseignants des écoles maternelles et élémentaires, et des collèges situés dans le département de l'Isère**.

Les projets présentés peuvent l'être par une classe seule, ou par plusieurs classes ensemble. Ils peuvent s'accompagner d'une action sur le temps périscolaire.



PROJETS ÉLIGIBLES

Les projets présentés doivent participer de l'une ou plusieurs des 12 thématiques (air, climat, énergie,...) de l'année Grenoble Capitale Verte de l'Europe, en les reliant aux 17 Objectifs de Développement Durable.

Ils doivent en particulier s'inscrire dans l'un des 54 défis de l'année Grenoble Capitale Verte de l'Europe, en proposant une ou plusieurs actions qui contribuent à relever l'un d'entre eux au moins. Tous les défis sur : <https://greengrenoble2022.eu/10-defis-par-themes.htm>

Afin de s'inscrire également dans le triptyque de l'année Science, Culture, Participation Citoyenne, résumé par le slogan « Je pense, je rêve, donc j'agis », les projets peuvent :

- **favoriser la réflexion**, la connaissance ou la prise de conscience (« je pense »);
- **faire appel à l'imaginaire**, avec des formes artistiques (« je rêve »);
- **contribuer au passage à l'action** (« donc j'agis »).

Le jury portera une attention particulière sur les points suivants :

- **La cohérence du projet avec l'année Grenoble Capitale Verte de l'Europe** (lien du projet aux 12 thématiques, aux 54 défis, aux 3 piliers science, culture et participation citoyenne);
- **La qualité du contenu du projet et ses objectifs pédagogiques** en matière de sensibilisation des élèves au développement durable;
- **La temporalité du projet** (projet réalisé sur tout le temps éducatif, comprenant le temps périscolaire, projet récurrent, projet ponctuel...);
- **L'engagement de l'école dans une démarche globale** de développement durable.

MONTANTS DES AIDES ET MODALITÉS DE VERSEMENT

- **Projets de classe** : aide plafonnée à **200 euros**
- **Projets multi-classes** : aide plafonnée à **500 euros**

Les projets dans des écoles maternelles et élémentaires seront financés par l'intermédiaire de la coopérative scolaire de l'école (adhérente à l'OCCE), sinon à l'association des parents d'élèves de l'école.

Les projets concernant des collèges seront financés via le Foyer socio-éducatif de l'établissement concerné.

Le cas échéant, si le projet est réalisé avec une association partenaire, celle-ci peut être identifiée comme la bénéficiaire directe de la subvention proposée.



CALENDRIER

Les projets doivent être présentés au plus tard le **lundi 10 octobre à minuit**

Via le formulaire en ligne :

[Demandez le coup de pouce vert éducation](#)

Après instruction par les services des différents partenaires, un jury réunissant des représentants du **Rectorat de l'Académie de Grenoble**, de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, du **Département de l'Isère**, de **Grenoble-Alpes Métropole**, de la **Ville de Grenoble**, de **l'Agence Grenoble Capitale Verte Européenne 2022**, se réunira le mardi 15 novembre 2022.

Les résultats seront communiqués le vendredi 18 novembre 2022.

COMMUNICATION

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une communication spécifique à la rentrée des vacances de la Toussaint 2022. Cette communication sera pilotée par l'Agence Grenoble Capitale Verte Européenne 2022.

Les bénéficiaires recevront par ailleurs un kit de communication qu'ils seront tenus d'utiliser selon les indications données par l'agence.

CONTACT

jeunesse@greengrenoble2022.eu